## COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS (CRH)

Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du C.G.O.S du 14 Juin 2018

L'ordre du jour de cette réunion comportait trois points portant sur la CRH, pour lesquels l'Assemblée générale a délibéré.

## Elle a ainsi décidé de :

- ✓ Donner mandat au Conseil d'administration du C.G.O.S pour mettre en œuvre les modalités de décisions relatives à la fixation des valeurs d'achat et de service des points du régime R1 et du régime R2, pour l'année 2019.
- ✓ Introduire la possibilité de versement des cotisations par prélèvement bancaire et maintenir le Fonds social CRH.
- ✓ Mettre à jour les articles 14 et 21 du Règlement du régime CRH.